#### Préambule

Le Prestataire conseille et accompagne ses clients particuliers et professionnels dans la mise en valeur d'un bien immobilier ou mobilier, dans la décoration d'intérieur et dans la décoration évènementielle.

Dans le cadre de sa mission, le Prestataire peut être mandaté par son client pour réaliser des achats de mobiliers et d'accessoires dont il pourra assurer la réception et la mise en place avec, en cas de nécessité, le concours de professionnels qualifiés.

### Article 1 - Objet & champ d'application

Les présentes conditions générales de vente et de service constituent une annexe au devis de prestation de service signé concomitamment par L'Agence BFB avec le client et s'appliquent de façon exclusive aux relations commerciales actuelles et futures existant entre l'Entreprise « Agence BFB » 26 Rue Descartes, 56100 LORIENT Siret 754 099 752 000 18 ("Nous") et l'auteur de la commande ("Vous").

Elles ont pour objet de définir les droits et les obligations du prestataire et du client.

Elles sont accessibles sur le site internet du Prestataire et sont systématiquement transmises préalablement à la commande

La signature ou validation par e-mail par le client d'un devis, ainsi que le paiement d'une facture émise par le Prestataire, emporte son adhésion sans restriction, ni réserve aux présentes CGV, lesquelles s'appliqueront à toute commande, même future, et prévalent sur tout autre document antérieur ou contradictoire, sauf négociation de conditions particulières.

Le client reconnait en avoir pris connaissance et les avoir acceptées avant de passer toute commande et déclare avoir la capacité légale de contracter et de s'engager.

Les CGV remplacent les précédentes conditions générales de vente à compter du 15/05/2020 et peuvent faire l'objet de modifications ultérieures sans préavis. La version des CGV applicable à la commande est celle en vigueur au jour de la passation de la commande.

### Article 2 - Commandes

Toute commande fait l'objet d'un devis envoyé par le Prestataire à son client, par e-mail, remise en main propre ou voie postale, d'une durée de validité de 30 jours à compter de sa date. Le devis mentionne les caractéristiques essentielles des prestations et biens à titre d'information précontractuelle au sens de l'article 1112-1 du Code civil.

La commande est définitive dès lors qu'elle a été validée par le client par signature du devis, par e-mail, avec la mention « Bon pour accord », et le versement de l'acompte demandé.

La commande donne lieu au versement d'un acompte de 100 % du montant total du devis. Cet acompte ne peut être qualifié d'arrhes au sens des articles 1580 du Code civil et L. 214-1 du Code de la consommation, la commande engageant définitivement les parties.

En confirmant votre commande, vous acceptez l'intégralité des présentes conditions générales de vente et reconnaissez en avoir une parfaite connaissance, renonçant de ce fait à vous prévaloir de tout document contradictoire, et notamment de vos propres conditions générales d'achat entraînant acceptation de ces conditions générales de vente. Cette confirmation ainsi que l'ensemble des données que nous aurons enregistrées constitueront la preuve de nos transactions.

### Article 3 – Droit de rétractation

Lorsque le client est un professionnel passant commande dans le cadre et pour les besoins de sa profession, il ne bénéficie pas du droit de rétractation prévu par le Code de la consommation.

Lorsque le client est un consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, il ne bénéficie pas du droit de rétractation, susceptible d'être notifié sans motif dans les 14 jours de la fourniture du service, dès lors qu'il n'a pas passé commande à distance (internet, catalogue, téléphone, téléachat, SMS) ou qu'une des exceptions au droit de rétractation prévue par l'article L. 221-28 du Code de la consommation est applicable.

Lorsque le client justifie de la réunion des conditions du droit de rétractation, il notifie au Prestataire l'exercice de son droit de rétractation par l'envoi du formulaire de rétractation suivant :

« A l'attention de ... Par e-mail ou LRAR : ...

Je vous notifie, par la présente, ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien ou la réalisation de la prestation cidessous :

Référence du contrat ou numéro de commande : ...

Commandé passée le : ... Bien reçu le : ...

Nom et adresse du consommateur : ... Signature du consommateur (en cas d'envoi au format papier) : ... Date : ... »

Le client doit renvoyer le produit par voie postale, à ses frais, en parfait état et dans leur emballage d'origine en les plaçant dans un carton vierge et en présentant de manière lisible le numéro de sa commande. Le client doit renvoyer le produit au plus tard dans un délai de 14 jours courant à compter de la notification de sa décision de se rétracter au siège du Prestataire, à défaut de quoi le retour sera refusé. Le client est invité à prendre connaissances des articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation régissant le droit de rétractation à l'adresse https://www.legifrance.gouv.fr.

### Article 4 - Prix & paiement

Tous les prix sont exprimés dans le devis en euros, HT, majorés, le cas échéant, de la TVA en vigueur au jour de la facturation

Les conseils en décoration seront facturés selon notre devis qui sera établi en fonction du nombre de pièces, du temps estimé et/ou de la surface à aménager. Le devis « conseils en décoration » vous sera envoyé après le premier rendezvous et valable 6 mois.

### 4-1 La prestation de conseils en décoration

Le paiement des prestations s'effectue à la date d'échéance mentionnée sur la facture selon les modalités suivantes, sauf stipulations différentes précisées sur le devis : 60 % à la commande - 40 % à la réalisation de la prestation. Une facture vous sera remise sur simple demande.

Une fois la prestation réalisée et à défaut de contestation dans les 30 jours de la facturation du solde des prestations, le client sera réputé l'accepter en l'état sans possibilité de contestation ultérieure et sans possibilité de refuser le paiement des prestations pour lesquelles il s'est engagé.

Les règlements sont effectués au profit du Prestataire par virement bancaire, chèque bancaire.

En cas de retard de paiement, le solde impayé produira intérêts au taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour les prêts à la consommation, majoré de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement du décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.

4-2 La prestation d'achat-shopping effectuée par nous pour votre compte, peut vous être facturée au temps passé ou au pourcentage. (10 à 15% (dix à quinze- pour-cent) sur le prix public généralement constaté à la date de l'achat et au lieu de l'achat). Ceci constituant la deuxième partie de notre rémunération. Les prix indiqués en euros sont réputés toutes taxes comprises, sauf mention contraire. Nous nous réservons le droit de modifier nos prix à tout moment, suivant les modifications en fonction de la politique tarifaire des fabricants, grossistes, distributeurs, fournisseurs et prestataires mais Nous nous engageons à appliquer les tarifs en vigueur qui Vous auront été indiqués au moment de votre commande. Le devis d'achat qui vous sera présenté sera valable pour une durée de 1 mois à partir de l'envoi.

Le paiement des achats effectués pour votre compte sera de 100% lors de la commande. Il est expressément précisé que les acomptes versés ne pourront en aucun cas être qualifié d'arrhes, la commande engageant définitivement les parties. A réception et/ou remise en main propre des produits, une facture vous sera remise. Vous pouvez effectuer les règlements par chèque bancaire, virement bancaire ou espèces. Le chèque devra être établi à l'ordre de L'Agence BFB et envoyé à l'adresse suivante : 26 rue Descartes, 56100 LORIENT. Le virement bancaire se fera sur le compte de la société dont les coordonnées Vous seront communiquées sur simple demande. Toute facture émise par L'Agence BFB est payable à réception.

Afin qu'aucune contestation sur les sommes payées par l'acheteur ne puisse survenir, Agence BFB adresse toujours à l'acheteur une confirmation de l'enregistrement de sa commande qui lui sert de bordereau de vérification de la marchandise livrée au moment de la livraison. Cette confirmation indique notamment les services, les références et le prix des différents produits commandés ainsi que les éventuels frais de livraison liés à la commande. Nous nous réservons le droit de suspendre toute gestion de commande et toute livraison en cas de refus d'autorisation de paiement ou chèque de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement. Nous nous réservons notamment le droit de refuser d'effectuer une livraison ou d'honorer une commande émanant d'un acheteur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

Les termes de paiement ne peuvent être retardés par quelque motif que ce soit. Le client s'interdit d'exercer un droit de rétention quelconque sur le montant du prix dû aux échéances prévues. La vente, la cession, la remise en nantissement ou l'apport en société de tout ou partie de ce fond de commerce ou de son matériel par le client, de même que le défaut de paiement ou d'acceptation de l'une des factures à son échéance, autorise Agence BFB sans préjudice de tout autre droit et action, à suspendre toute remise de document ou livraison jusqu'au paiement intégral. Les sommes dues deviennent alors immédiatement exigibles.

## Article 5 – Livraison, retour & remboursement – garantie vices cachés & responsabilité

5-1 Livraison : Sauf disposition contraire, la livraison est faite à l'adresse que Vous avez indiquée lors de votre commande. Les risques seront à votre charge à compter de la date à laquelle les produits commandés auront quitté les locaux de nos fournisseurs. Les délais de livraison ne sont qu'indicatifs et dépendent des délais de fabrication de chacun des fournisseurs pour les produits sur commande. Dans le cas où Vous choisissez de régler par chèque bancaire, la commande ne sera traitée qu'à réception de celui-ci et les délais courront en conséquence. Chacun de nos fournisseurs ayant une politique propre en matière de livraison, Nous Nous engageons à vous tenir informé des conditions spécifiques de livraison.

Les frais de livraison sont à votre charge et sont facturés en supplément du prix de vente des produits (sauf mention contraire) certains de nos fournisseurs stipulent les prix livraison France métropolitaine incluse, et toutes taxes comprises, emballages compris, sur la base des tarifs en vigueur au moment de la commande. Cette particularité sera stipulée sur le bon de commande. Vous serez toujours informé avant l'enregistrement définitif de votre commande des frais de livraison liés à ladite commande, et le paiement vous sera demandé pour le montant total de l'achat, intégrant les prix des produits commandés plus les frais de livraison.

Ainsi, la confirmation d'accord de paiement de la commande par l'acheteur implique que ce dernier accepte de payer les frais de livraison afférents. Les frais de livraison ne peuvent donc constituer une raison valable de remise en cause de la commande après son enregistrement définitif.

Toute anomalie concernant la livraison (avarie, produit manquant par rapport au bon de livraison, colis endommagé, produits cassés...) devra être impérativement constatée en présence du livreur et indiquée sur le bon de livraison sous forme de « réserves manuscrites », accompagnée de votre signature. Vous devrez parallèlement confirmer cette anomalie en adressant au transporteur dans les deux jours ouvrables suivant la date de livraison un courrier recommandé avec accusé de réception exposant lesdites réclamations. Les coordonnées du transporteur figurent sur le bon de livraison. A défaut, nous vous les transmettrons sur demande. Vous devrez transmettre copie de ce courrier par courrier recommandé ou par e-mail à « Agence BFB, 26 rue Descartes, 56100 Lorient – Email : contact@agencebfb.fr

Sous réserve de stipulations particulières, les produits, travaux et services fournis par L'Agence BFB sont livrés suivant le délai indiqué sur le devis. L'Agence BFB s'engage à les respecter, toutefois, leur dépassement ne peut entrainer ni annulation de la commande, ni indemnité. Toute clause de pénalité de retard qui serait incluse par le client demeure sans effet par application de l'article 1 des présentes conditions générales de vente.

### 5-2 Retour et remboursement

Tous les produits que nous vous fournissons bénéficient de la garantie de retour et/ou de remboursement du fournisseur sauf mentions contraires. Les modalités de retour que nous vous communiquerons lors de la commande seront celles fournies par nos fournisseurs et prestataires. Si Vous veniez à retourner un produit au fournisseur, sans

nous en avoir au préalable averti ou expliqué la raison de la modification de votre choix, la commission nous resterait acquise. Dans le cadre d'une modification de votre choix en concertation avec nous dans les quinze (15) jours suivant la livraison, la commission perçue fera l'objet d'un avoir valable sur une prestation ultérieure.

### 5-3 Garantie des vices cachés et responsabilité

Dans l'hypothèse où les produits que Nous Vous avons livrés présentent un vice caché, Nous pourrons, à notre choix, éliminer ce vice ou remplacer le produit vicié par un autre. Si Nous ne voulons ni éliminer ce vice ni remplacer le bien vicié ou si Nous sommes dans l'impossibilité de le faire ou si Nous ne pouvons le faire dans les délais en raison d'éléments qui ne dépendent ni de notre volonté ni de notre fait, Vous pourrez, au choix, le renvoyer au fournisseur contre remboursement du prix ou Nous demander une réduction du prix de vente. Les produits proposés sont conformes à la législation française en vigueur. Nous déclinons toute responsabilité dans l'hypothèse où le produit livré ne respecterait pas la législation du pays de livraison, de même, notre responsabilité ne saurait être retenue du fait d'un problème dû au fournisseur ou au transporteur ou au monteur. Toutefois nous nous engageons à trouver une solution amiable entre toutes les parties pour la résolution d'un litige provenant d'un vice caché. Nous nous engageons à apporter tous les soins en usage dans la profession pour la mise en œuvre du service offert au client. Néanmoins, notre responsabilité ne pourra pas être retenue en cas de manquement à nos obligations contractuelles du fait d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure tel que, et sans limitation, les catastrophes, grèves, incendies, inondations, défaillance ou panne de matériel, des moyens de transport, de communication ou du fait de vos agissements.

De plus, notre responsabilité ne sera pas engagée en cas de retard dû à une rupture de stock chez le fournisseur ni en cas d'erreur dans la présentation des produits, les photographies, textes et illustrations représentant les produits n'étant pas contractuels.

### Article 6- Réserve de propriété & transfert des risques

LA PROPRIETE DES BIENS MOBILIERS VENDUS RESTE ACQUISE AU PRESTATAIRE JUSQU'AU PAIEMENT EFFECTIF ET COMPLET DU PRIX, EN PRINCIPAL ET ACCESSOIRES. Le défaut de paiement pourra entrainer la revendication d'une partie ou de la totalité des biens à concurrence des sommes dues ou à échoir.

Ces stipulations ne font pas obstacle au transfert au client, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens achetés, ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner

### Article 7 – Délai de réalisation de la prestation

La prestation est réalisée à la date ou dans le délai fixé sur le devis ou sur tout autre document annexé à celui-ci et signé entre le client et le Prestataire.

Le Prestataire s'engage à faire diligence afin de donner satisfaction au client dans le cadre d'une obligation de moyens. Toutefois, ces délais, qui dépendent notamment de la disponibilité et de la réactivité des parties prenantes, de la complexité des prestations, des stocks disponibles, ainsi que des éventuels délais de transport, sont communiqués à titre indicatif et ne donnent lieu à aucune indemnité en cas de dépassement.

Lorsque les prestations incluent la réception de matériels ou mobiliers livrés par des tiers, les éventuels retards dans les délais de livraison ne sauraient être imputés au Prestataire.

# Article 8 - Responsabilité du prestataire & Garantie

## 8-1 Prestation de conseil

Dans le cadre de sa mission de conseil, le client reconnait que le Prestataire n'est tenu qu'à une obligation de moyens. La responsabilité résultant de la mise en œuvre de ces conseils et préconisations incombe aux professionnels qui seront mandatés à cette fin par le client sans que le Prestataire n'ait à répondre des manquements desdits professionnels. Le Prestataire n'est ni maître d'ouvrage délégué, ni maître d'œuvre dans la réalisation de travaux et, à ce titre, n'engage pas sa responsabilité en ces qualités. Son intervention se limite, le cas échéant, à la mise en relation de son client avec des professionnels qualifiés dans le domaine de l'architecture et du bâtiment, lesquels demeureront responsables de la préconisation et du suivi technique du chantier.

Agence BFB engage sa responsabilité professionnelle pour les seules missions exprimées sur le devis. La responsabilité contractuelle de l'Agence BFB n'est engagée que pour les missions effectuées et intégralement payées. Il est à noter qu'il n'appartient pas à Agence BFB de porter des appréciations techniques sur les différents corps de métiers qui participent aux travaux. Il appartiendra donc à chaque entreprise d'assumer la responsabilité de ses propres travaux techniques, Agence BFB n'étant pas maître d'œuvre. En revanche, en cas de défaut apparent, ou contrariété à un marché, il en sera fait mention dans l'intérêt du client dans le cadre du devoir de conseil. Le calcul des quantités et du métrage exact est à la charge du client ou des entreprises tierces. La mission de l'Agence BFB est limitée à la fourniture de services et conseils, pendant l'exécution normale de la mission.

Dans le cas de travaux, le client contractant directement avec chacun des artisans concernés, la responsabilité d l'Agence BFB ne pourra être retenue en cas d'inexécution par un artisan de ses obligations envers le client. Seul l'artisan étant responsable à l'égard du client, s'agissant de l'exécution de ses prestations.

### 8-2 Vente de biens mobiliers

Dans le cadre d'une vente de biens mobiliers, le client bénéficie de la garantie légale conformément aux articles 1641 à 1648 et 2232 du Code civil et, le cas échéant, aux articles L. 217-4 à L. 217-13 du Code de la consommation. Les modalités d'exercice de la garantie légale sont accessibles librement et gratuitement à l'adresse https://www.legifrance.gouv.fr. La garantie ne joue ni pour l'usure normale, ni pour les imperfections mineures et manifestes lors de la livraison.

### Article 9 - Description des services

9.1 Agence BFB propose au client un service de conseil en matière de décoration ou de valorisation immobilière (books, conseils, conception & étude aménagement intérieur, agencement.).

Dans ce cadre, Agence BFB réalise, après consultation et concertation avec le client des dessins, des visualisations 2D ou 3D d'aménagements intérieurs et extérieurs, des scénographies de mobilier et d'espaces existants, des

recommandations concernant les achats de matériaux, meubles, accessoires de décoration. Il est précisé ici, que tous documents remis au client (plans d'aménagement, 3D, plans 2D, ne sont que des propositions esthétiques et non contractuelles.

Agence BFB remet les prestations conçues au client (ou à tout tiers qui sera désigné par lui), qui se chargera de leur réalisation, si bon lui semble, conformément aux lois et règlements applicables.

Il appartient au client ou à tout professionnel qu'il aura choisi, de vérifier préalablement à la réalisation du projet remis par Agence BFB, sa faisabilité technique et juridique et de solliciter les autorisations administratives nécessaires.

Le rôle d'Agence BFB est exclusif de toute participation matérielle aux opérations de réalisation du projet remis : ce dernier ne pourra en aucun cas être désigné en qualité de maître d'œuvre.

Toute prestation réalisée par Agence BFB, a pour objet de renseigner et proposer des possibilités de changement (espace, couleurs, matériaux, lumière). Elles n'ont en aucun cas valeur de consultation au bureau d'études ou plans d'architectes.

L'Agence BFB peut recommander des artisans. Ledit artisan reste maitre de ses prestations et en aucun cas le décorateur, Agence BFB, ne peut être responsable de ses travaux. Il appartient à l'artisan de vérifier la faisabilité du projet, de prendre ses propres cotes.

9.2. Concernant matériaux, meubles, accessoires de décoration, il est possible que l'Agence BFB se charge de la commande desdits produits.

Nous nous attachons à vous donner la meilleure représentation possible des coloris, matières et modèles, sans pouvoir en garantir la fidèle reproduction. Les descriptions se réfèrent aux descriptions faites par chacun de nos fournisseurs. Chacun des catalogues engage dans la limite de ses responsabilités chacun des fournisseurs et prestataires de L'Agence BFB. Nous vous décrivons les articles que nous vous proposons avec le plus d'exactitude possible. Cependant, si une erreur de description apparaissait sur un produit, la responsabilité de L'Agence BFB ne saurait être engagée sur ce fait. Les dessins, coloris et photos illustrent l'ensemble de nos documentations à titre indicatif, non contractuel, L'Agence BFB se réservant le droit de rectifier en fonction des éléments fournis par les différents fournisseurs et prestataires et ce, sans préavis.

### 9.3. Modification de la prestation

Dans l'hypothèse où le client souhaiterait au cours de l'exécution de la prestation modifier ou étendre le périmètre de la prestation, il devra en aviser l'Agence BFB en précisant spécifiquement l'étendue et les caractéristiques des modifications, ou extensions souhaitées.

L'Agence BFB adressera au Client dans un délai raisonnable un nouveau devis visant à adapter les honoraires, le calendrier ainsi que toute autre modalité de la prestation qui se trouverait affectée par la modification ou l'extension envisagée.

La modification, de même que l'exécution de la prestation modifiée ne pourront être prises en compte qu'après signature d'un devis modifié ou après accord écrit du client donné y compris par email.

## Article 10 – Propriété intellectuelle – Protection des données personnelles.

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, photographies, illustrations ou tout autre contenu, réalisés en vue de la fourniture des services au client, qui font l'objet d'une protection au titre des droits d'auteur.

Le client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdits documents sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Le client autorise le Prestataire à réaliser des photos et des vidéos de son intérieur à tous les stades de son intervention et après livraison, ainsi qu'à leur exploitation à des fins promotionnelles sur tous supports actuels et à venir, sous réserve de conserver l'anonymat du client. Si des photos sont remises par l'Agence BFB au client, ce dernier ne pourra les utiliser qu'à des fins strictement personnelles, aucune cession de droits de propriété intellectuelle ne lui étant concédés. Le client ne pourra donc les diffuser ou les exploiter à quelque titre que ce soit sans l'autorisation préalable de l'Agence BFB.

Le Prestataire est amené à collecter des informations pour la réalisation de ses prestations notamment en liaison avec ses prestataires qui seront enregistrées sous format électronique. L'Agence BFB, responsable du traitement, s'engage à respecter la confidentialité, la sécurité et la conservation des données personnelles communiquées par les clients et à les traiter dans le respect de la réglementation applicable.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ses données personnelles en adressant un courrier au siège social du Prestataire.

Dans le cas où le client estimerait qu'un de ses droits n'a pas été respecté au titre de la réglementation sur les données à caractère personnel, il pourra saisir la CNIL. <a href="https://www.cnil.fr/fr">https://www.cnil.fr/fr</a>

## Article 11 - Assurance

L'Agence BFB a souscrit une assurance responsabilité Civile et Professionnelle auprès de la compagnie AXA France IARD, contrat n°10645261204. Une copie de cette police peut être fournie au client sur simple demande.

### Article 12 – Indépendance des clauses

La nullité d'une clause stipulée dans les CGV ou les commandes n'entraîne pas la nullité des autres clauses stipulées dans les CGV ou les commandes.

## Article 13 – Droit applicable – litige

Les CGV ainsi que les commandes et prestations qui en découlent sont soumises au droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

En cas de litige entre l'Agence BFB et un client, et éventuellement après une tentative de recherche de solution amiable, compétence expresse et exclusive est attribuée au Tribunal de Commerce de Lorient.

Le client est informé de la possibilité qui lui est offerte par l'article L.612-1 du Code de la consommation, en cas de litige, d'avoir recours à un médiateur de la consommation

Le client est informé que la saisine du médiateur ne peut intervenir qu'après avoir tenté au préalable de résoudre le litige auprès de l'Agence BFB par une réclamation écrite.

S'agissant d'un litige qui pourrait survenir avec un client ayant la qualité de commerçant au sens de l'article 48 du Code de procédure civile et à défaut d'accord amiable, LES JURIDICTIONS DU RESSORT DU SIEGE SOCIAL de l'AGENCE BFB DE LA VILLE DE LORIENT SONT SEULES COMPETENTES POUR CONNAITRE D'UN LITIGE SE RAPPORTANT A L'INTERPRETATION, LA FORMATION, L'EXECUTION ET/OU LA CESSATION DU CONTRAT.

### Article 14 – Indemnités de déplacement

L'Agence BFB intervient, sans indemnité supplémentaire, dans un périmètre de 30 kms de Lorient, dite Zone 1. La Zone 2 se trouve dans un périmètre jusqu'à 50 kms de Lorient soit une majoration de <u>45 €</u> quelle que soit la prestation, par déplacement.

La Zone 3 définit un périmètre de 50 à 80 kms de Lorient, soit une majoration de <u>60 €</u> par déplacement. Au-delà de 80 km, la majoration kilométrique fera appel à un calcul spécifique.





Dernière mise à jour des conditions générales de service : 15 mai 2020

